

CHARTRE DE QUALITÉ MANIFESTATIONS ÉQUESTRES - LABELLISÉES DANS L'AIN

Le CDE de l'Ain met en place une charte de qualité concernant l'organisation des manifestations sportives équestres qu'il labellise et se déroulant dans le département de l'Ain.

La présente charte devra être acceptée et signée par les organisateurs de manifestations ayant obtenu une labellisation pour l'année en cours.

Chaque organisateur de manifestation sportive équestre s'engage à :

- Respecter les dispositions du règlement général et les dispositions du règlement spécifique des compétitions qu'il organise.
- Respecter les règles de sécurité concernant le public, les compétiteurs et les chevaux.
- Respecter le bien-être animal.
- Respecter les règles administratives concernant l'organisation d'une manifestation sportive.

En cas de non respect de cette charte, un rappel à la réglementation sera fait à l'organisateur de la manifestation.

En cas de non respect répété de cette charte, l'obtention d'une nouvelle labellisation sera remise en cause.

Le CDE demande plus particulièrement aux organisateurs de ces compétitions :

- de respecter certaines règles de sécurité, comme la mise en place de taquets de sécurité sur le deuxième plan d'un oxer, lorsque c'est nécessaire.
- de respecter les règles concernant la présence d'officiels de compétition lorsque le règlement l'exige ou de mettre du personnel compétant lorsque la présence d'officiels n'est pas obligatoire.
- de respecter des cotes et des normes techniques en fonction du type des épreuves.
- d'effectuer toutes les déclarations administratives préalables à l'organisation d'une manifestation.
- D'offrir un lieu de stationnement confortable pour les compétiteurs et le public.
- De mettre en place, pendant la compétition, l'arche du CDE01. (l'acheminement et le retour de l'arche sera prise en charge par l'organisateur de la manifestation). Vous pouvez passer l'arche d'une manifestation à l'autre, mais si vous la ramenez au bureau du CDE, ce sera pendant les heures d'ouverture du bureau (8.00/12.00 lundi, jeudi et vendredi, 13.00/17.00 mardi)

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Le Président du CDE :

Bernard FREY

L'Organisateur :